

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017

Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Danielle JUBAN	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. François NOWOTNY
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Stéphanie MODDE	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean DUBUET	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Lydie CHAMPION	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien) - avenant de fin de gestion 2016

Le bilan de la Délégation 2016 du Grand Dijon faisant l'objet de l'avenant de fin de gestion annexé au présent rapport porte sur les éléments suivants.

1.1 - Parc public

La Délégation 2016 du Grand Dijon a reposé sur le **financement de 737 nouveaux logements locatifs** (sur un objectif 2016 initial de 733) et répartis au sein de 24 opérations situés sur cinq communes :

- 330 PLUS
- 287 PLAi, dont 136 correspondant à la résidence sociale Adoma rue Viardot à Dijon,
- 120 PLS, dont un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « L'Espérance » de 84 places situé rue de Gray à Dijon.

Cette programmation repose sur un coût total prévisionnel d'opérations de l'ordre de 93,8 millions d'euros TTC. Les subventions déléguées par l'État ont été mobilisées à hauteur de 1 831 634 €.

Les subventions du Grand Dijon afférentes à cette programmation reposent sur un montant total de l'ordre de 6,2 millions d'euros.

A hauteur de 84,8 % (pour un ratio de 80% figurant dans le Programme Local de l'Habitat) du nombre de logements financés (soit 625 logements), cette programmation 2016 se situe sur le territoire de communes déficitaires au titre de la loi SRU :

- Dijon : 598 logements,
- Marsannay-la-Côte : 27 logements

33,6 % des logements de cette programmation de financement 2016 seront réalisés en construction neuve sous maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs sociaux (248 logements) ; 25,9% résultant d'acquisitions en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) au sein de programmes de promotion privée (191 logements) et 40,4 % relevant d'opérations d'acquisition-amélioration (298 logements).

25 agréments Logements locatifs Intermédiaires ont été attribués en 2016 au sein de deux opérations situées à Dijon (une opération, 20 logements) et à Chenôve (une opération, 5 logements).

88 agréments relevant du Prêt Social de Location-Accession (PSLA) ont été délivrés dans cinq opérations situées à Dijon (3 opérations, 78 logements) et à Neully-les-Dijon (une opération, 10 logements).

1.2 - Rénovation du parc privé ancien

Les décisions de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Grand Dijon ont porté sur le financement des travaux pour un total de **192 logements**.

170 logements concernent les résidences principales de propriétaires-occupants :

- 97 logements relevant du programme "Habiter Mieux" relatif aux économies d'énergie (sur un objectif de 140),
- 66 logements relevant des travaux pour l'autonomie et le maintien à domicile (sur un objectif de 50),
- 7 logements dans le cadre du traitement du logement indigne et bénéficiant également du programme Habitat mieux (sur un objectif de 18).

Ces projets concernent quinze communes du Grand Dijon.

Les dossiers de propriétaires-bailleurs (PB), en locatif à loyer encadré, portent sur 22 logements (pour un objectif de 26), dont 17 se sont inscrits dans les dispositions du programme « Habiter Mieux » :

- 13 sont des logements à loyer conventionnés sociaux ou très sociaux,
- 9 logements à loyer intermédiaire.

Les travaux financés relevant des dossiers de propriétaires-bailleurs ont par ailleurs donné lieu au traitement de 18 logements indignes ou très dégradés ; 3 logements ont été créés après transformation d'usage.

Cette offre locative ayant bénéficié des dispositifs d'accompagnement aux travaux se situe sur sept communes.

L'ensemble de ces opérations porte sur un total de travaux de l'ordre de 2,1 M€ et a mobilisé :

- 1 673 717 € au titre de l'enveloppe de crédits Anah « droit commun »,
- 201 529 € au titre de l'enveloppe de crédits État « Aide de Solidarité Écologique » (programme « Habiter Mieux »).

S'agissant de ses propres aides, en application des dispositions d'intervention en vigueur, les engagements du Grand Dijon, correspondant aux projets financés au titre de la Délégation 2016, portent sur un total de l'ordre de 65 000 €.

Il est précisé également que le Grand Dijon a bénéficié de subventions de l'Anah à hauteur de 139 759 € pour le co-financement d'une part, de l'ingénierie du suivi-animation de son Programme d'Intérêt Général (PIG) de Reconquête du Parc privé ancien et d'autre part, de l'étude pré-opérationnelle de rénovation énergétique et d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Copropriétés ».

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant de fin de gestion 2016 relatif à la Délégation des aides à la pierre pour le logement (parc locatif public et rénovation du parc privé ancien), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 70
CONTRE : 0

ABSTENTION : 5
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATION(S)